



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 18 décembre à 19h00

**Président** : M. Willy Schärer  
**Secrétaire** : Mme Pascale Leutwiler

**Sont présents** : 15 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Claude Rocchetti, administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Excusés** : 7

**La Presse** : Mme I. Nicolet-dit-Félix  
**Public** : ---

---

### Légende :

CC = Conseillers communaux

PDC = plan directeur cantonal

ZAC=zone artisanale  
et commerciale

CG = Conseil général

PDR = plan directeur régional

CF = Commission financière

PAL = plan d'aménagement local

CE = Conseil d'Etat

ZUD = zone d'utilisation différée

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels

CEnv. = Commission environnement

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations

---

Le **président** ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

### 1. Appel

**Mme P. Leutwiler** : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 22.

**La majorité absolue est de : 8**

### 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. **Rappel de l'ordre du jour**

Avec un changement dans la désignation du point 4 :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023-2025, rapport à l'appui
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable y.c. 1 borne hydrante et reprise de 11 branchements, sise au chemin du Levant, rapport à l'appui
6. Budget de l'exercice 2024
  - 6a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
  - 6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2024, rapport à l'appui
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
  - 8.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :
    - a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 4. **Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023-2025, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : *En application des dispositions prévues par la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement d'application du 29 août 2014, le Conseil communal propose de confier la révision des comptes des années 2023, 2024 et 2025 à la fiduciaire Deuber & Beuret SA, à Cortaillod, qui remplit les conditions de désignation.*

*La CF préavise favorablement cette proposition et vous demande de soutenir cet arrêté tel qu'il nous est proposé.*

*Merci de votre attention.*

**Mme S. Staub (PS)** : Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023-2025, le groupe du PS soutiendra cet arrêté afin de suivre le règlement communal et l'avis favorable de la CF.

Merci de votre attention.

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : Au cours de notre assemblée du 11.12.2023, notre groupe a examiné le rapport relatif à la nomination de l'organe de révision des comptes pour la période 2023-2025. Suite à l'évaluation de ces propositions et en prenant en considération l'avis préalable de la CF, la recommandation est d'accorder la préférence à la fiduciaire Deuber & Beuret SA, à Cortaillod pour la révision des comptes. Notre groupe accepte cet arrêté à la majorité.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable y.c. 1 borne hydrante et reprise des 11 branchements, sise au ch. du Levant, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Nous avons eu, cette année, plusieurs interventions pour des fuites d'eau, en très peu de temps. Deux fuites ont également eu lieu à la route des Vergers à hauteur de la chambre électrique vers la salle omnisports.  
Les travaux à la route des Vergers sont de la compétence du Conseil communal.  
Le CC a décidé de choisir la procédure d'urgence pour les motifs mentionnés dans le rapport.  
Une séance a eu lieu avec les Commissions CF et SI-TP au préalable à ce sujet.  
Les travaux sont en cours.

**M. A. Messerli (CF)** : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'engagement CHF 170'000.- pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable y.c. 1 borne hydrante et reprise des 11 branchements sise au Chemin du Levant. Lors de la séance du 17 octobre 2023, le CC a débattu avec la CF de la situation concernant les problèmes dus à des fuites récurrentes sur la conduite d'eau potable du Chemin du Levant. Lors de cette séance, la CF a préavisé favorablement la demande de crédit et a accepté que le CC prenne un arrêté muni de la clause d'urgence. La position de la CF a permis d'engager les demandes d'offres et si possible de commander les travaux afin que ceux-ci débutent au plus vite. La CF vous propose de soutenir cet arrêté muni de la clause d'urgence. Merci de votre attention.*

**Mme S. Staub (PS)** : Concernant cette demande de crédit, j'ai bien compris que nous sommes dans l'urgence et que ces travaux doivent être réalisés au plus vite. Cependant, comme gouverner s'est prévoir, ne serait-il pas possible, malgré tout, d'insérer dans la fouille, un tuyau de plus pour prévoir, en cas de nécessité, le renforcement du réseau électrique, si tout à coup, les propriétaires du Levant voulaient installer des panneaux photovoltaïques sur leur propriété ? Si la fouille est toujours ouverte, nous pourrions mettre un tuyau en attente, cela nous éviterait de recreuser à l'avenir.  
Merci de votre attention.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : C'est en étant conscient de la clause d'urgence activée par le CC que le groupe PLR, face à un choix qui n'en est plus un, accepte la demande de crédit d'engagement pour le remplacement de la conduite d'eau principale du chemin du Levant. Le groupe PLR tient, cependant, à relever que cette méthode de procéder dans la précipitation ne doit, en aucun cas, devenir un standard au risque d'affaiblir le rôle de décision du Conseil général. Il faut bien différencier urgence et précipitation.  
Merci de votre attention.

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Je souhaiterais ne pas devoir travailler avec la clause d'urgence car j'ai le respect des procédures. L'exécutif se trouve devant un choix, avec une procédure normale les travaux n'auraient commencé qu'en mars 2024 avec le risque d'éventuelles pannes supplémentaires avec des coûts financiers à supporter. Le CC n'a pas pris ce choix « d'urgence » seul mais avec l'accord des Commissions précitées.  
Concernant l'intervention de Mme Staub, ce point a été largement discuté, étudié, abordé avec les Commissions CF et SI-TP. Nous en avons même parlé avec Groupe E SA. Le problème s'étend à tout le réseau électrique communal. Actuellement le réseau n'est pas dimensionné pour la transition énergétique. Les propriétaires qui posent une installation photovoltaïque et qui aimeraient un rendement maximum, vont se retrouver bridés par des câbles qui n'ont pas la capacité d'absorber ce que fournit la totalité des installations du quartier. Un article est paru, il n'y a pas très longtemps, sur la commune du Val-de-Ruz qui a le même problème.

Pour le Levant, la situation a été discutée avec Groupe E SA et des modifications qu'il faudrait apporter, ils nous ont proposé un coût financier et discuté avec la CF. En finalité, pour la notion d'urgence c'était l'eau, pour le reste, même pour un simple tuyau, la notion d'urgence tombait selon décision de la CF.

Comme la commune est propriétaire de son réseau, à l'avenir, elle va se retrouver avec des montants importants voire très importants à investir, dans les 10-15 prochaines années, face à cette transition énergétique.

**M. Y. Rollier (PS)** : *Etant donné l'urgence de la situation, il serait difficile de ne pas entrer en matière concernant ces travaux au chemin du Levant.*

*Du levant au couchant, l'eau du Levant prend la fuite à chaque instant. Dorénavant, grâce aux intervenants, l'eau du Levant ne prendra plus la clé des champs.*

*Il va de soi que le groupe Socialiste donne son consentement au CHF 170'000.00 pour le changement de cette conduite au chemin du Levant.*

*Merci de votre attention.*

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## **6. Budget de l'exercice 2024**

6a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (PS)** : Le parti socialiste accepte la demande de crédit de CHF 50'000.- relative à diverses études projetées en 2024.

**M. L. Krebs (PLR)** : Le groupe PLR va accepter cette demande de crédit.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2024, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Nous vous présentons, ce soir, un budget avec un excédent de charges de CHF 160'500.00. Les principales causes de ce résultat sont :

- Le renchérissement du personnel communal de 2,2 % (salaires), nous suivons le principe de l'Etat ;
- Le renchérissement des salaires également de tout le personnel employé dans les syndicats dont la commune fait partie. Dans ces syndicats il y a un nombre conséquent de personnel (ex. l'Eorén) ;
- Augmentation de la facturation sociale ;
- etc.

Si nous n'avions pas toutes ces augmentations, nous aurions un budget presque à l'équilibre. L'Exécutif a retenu le crayon dans tous les chapitres où cela était possible et sans prêter les actions/manifestations au profit des habitants de la commune.

Nous vous présentons un budget dont la charge est inférieure à 2 % et espérons qu'au résultat des comptes la situation soit meilleure.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**Le président** : passe à la lecture du budget, page après page.

Chapitre 5 – budget des investissements par objet et calcul du frein à l'endettement

**M. M. Clottu (CC)** : Achat d'un véhicule pour les TP2C  
*Il est prévu pour l'année prochaine, l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie TP2C.*

*Lors de l'élaboration du budget, nous avons examiné la situation de notre véhicule Fiat Strada mis en circulation en novembre 2005, acheté d'occasion, ce véhicule deux places, avec un pont ouvert, avec une charge utile de 610 kg et 180'000 km au compteur. Il effectue en moyenne 8'000 km/année.*

*Le test antipollution devra être fait en avril 2024 lors de l'expertise. Un nouveau système de test antipollution relativement strict est effectué sur les véhicules ayant le code d'émission B03, notre véhicule est donc concerné. La rouille commence également à être présente sur le châssis et le pare-chocs arrière, les feux avant sont devenus opaques.  
 Ce véhicule est très pratique de par son petit gabarit et son pont ouvert.*

*Bien que la tendance actuelle est pour des véhicules électriques, il n'y a pas encore, sur le marché, ce type de véhicule d'occasion. Le prix d'un véhicule neuf est de l'ordre CHF 60-70'000.00 alors que le prix d'un véhicule thermique neuf est de l'ordre de CHF 40'000.00.*

*Pour effectuer les 8'000 km annuels, un véhicule d'occasion ferait très bien l'affaire mais il faut le trouver et il ne sera certainement pas électrique. Dernièrement un véhicule d'occasion s'est présenté sur le marché, il s'agit d'un pick-up thermique de marque Dacia, immatriculé en mars 2019, avec au compteur 34'980 km pour un prix de CHF 17'490.00, soit CHF 8'745.00 pour chacune des communes.*

*Vu le délai de 2 jours accordé par le garagiste, et en accord avec la CF, il a été décidé d'acquérir ce véhicule thermique. Aujourd'hui, celui-ci est déjà opérationnel et correspond tout à fait à nos besoins, tout ceci pour vous dire que cette ligne figurant au budget des investissements n'a plus sa raison d'être.*

*Merci de votre attention.*

**Le président** : Reprise de la lecture du budget.

Chapitre 6 – Contrôle des objets d'investissements des patrimoines administratif et financier

**M. J.-M. Cantin (CC)** : 8711 - Réseau électrique – Il y a un fort dépassement à la ligne No 202187.01 – remplacement compteurs électriques.  
 Après renseignements pris, il s'agit d'un crédit complémentaire à l'investissement No 201603.01 voté en 2016. Entretemps, il a été décidé d'effectuer ce remplacement par des compteurs smart metering. Il faut simplement mettre les deux crédits ensemble et vous constaterez que le montant du crédit voté n'a pas été dépassé.

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Concernant le compte No 202396.01 – Rénovation Clos St-Pierre 4 & 6, il s'agit d'un montant de CHF 2 mio (2'000'000.00) et non pas de CHF 200'000.00.

**Le président** : reprise de la lecture du budget.

**M. C. Baudet (CF)** : *La CF s'est réunie avec les conseillers communaux afin de discuter du budget 2024 qui présente un excédent de charge de CHF 160'500.00. Ce déficit représente un faible pourcentage des charges communales exposées dans le compte de résultat. Lors de cette réunion, les conseillers communaux et l'administrateur ont répondu adéquatement à l'ensemble de nos questions et nous les en remercions. La CF a demandé quelques adaptations mineures et regrette que le budget présenté soit déficitaire. La CF ne va pas répéter, comme les années précédentes, que plus les années avancent moins nous sommes précis entre nos prévisions et la réalité. Reprenez, peut-être, mes propos et conseils de décembre 2020-2021-2022. J'ai l'impression, par moment, d'être un membre sans influence de la conférence des partis, la fameuse COP : cette célèbre réunion annuelle des pays qui se sont engagés à respecter la convention des Nations Unies sur les enjeux environnementaux. Au-delà du déficit sur les comptes, les membres de la CF ont encore une fois relevé qu'ils étaient inquiets quant à la dette communale et non pas sur le résultat des comptes annuels. Cette année, lors de la COP 28, il nous a semblé qu'il y avait une prise de conscience relativement forte sur les difficultés environnementales par les différents pays. Nous espérons aussi qu'il y ait eu une prise de conscience des conseillers généraux par rapport à cette problématique d'endettement. Pour paraphraser un célèbre politicien de droite d'un autre pays : « Cornaux coule, ne regardons pas ailleurs ». Merci de votre attention.*

**M. A. Messerli (PS)** : *Le 22 décembre dernier, le parti socialiste s'est réuni afin d'analyser le budget 2024. Le rapport, les tableaux, les éléments graphiques nous ont permis de porter un regard éclairé sur le budget, un grand merci aux rédacteurs de ce document.*

*Ce budget fait apparaître un excédent de charges de **CHF 160'500.-** au compte de résultat sur un montant total de près de **CHF 8'5 mio de charges**. Cet excédent représente le **1.90 %** des charges communales prévues pour 2024. Ce budget, n'est pas loin d'être équilibré, les charges dues principalement à l'adaptation des salaires du personnel et à l'évolution de domaines telle que la Formation explique en grande partie cet excédent de charge.*

*Pour le budget de cette année, on peut constater que nous ne sommes pas loin des montants projetés l'an passé. A ce stade, les comptes 2023 ne nous permettent pas encore de savoir quel sera l'écart entre la projection et la réalité des chiffres.*

**CHF 1 786 000.-**, c'est le montant total du budget des investissements pour 2024.

*Ce montant, à **CHF 200'000.- près**, est déjà engagé par des crédits votés ces années passées. Les investissements, en ce qui concerne les crédits à voter en 2024, sont pour le moins modérés. Espérons qu'aucune surprise ne vienne déstabiliser ces prévisions.*

*Le poids de la dette communale, près de **19 mio**, en tenant compte des engagements à court terme et à long terme, un poids et un point importants qui doivent faire l'objet de toute notre attention. C'est dans le détail que ceci est traité dans le rapport du CC.*

*Des actions devront être entreprises, avec des réflexions sans tabou. Sans prise de décision réaliste, les investissements futurs, obligatoires, urgents, nécessaires pour que Cornaux puisse continuer à se développer, deviendront impossibles.*

*Le parti socialiste accepte l'arrêté tel que présenté.*

*Nous remercions le CC, les employés communaux des différents services pour leur précieuse contribution et engagement durant cette année 2023. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.*

*Merci de votre attention.*

**M. L. Krebs (PLR)** : Lors de notre séance, le groupe PLR a parcouru les différents postes de notre budget. Les dettes ont suscité plus de discussions. Nous devons trouver des pistes afin de les réduire sinon on ne pourra plus investir. Après toutes ces questions et les réponses obtenues, le PLR dans son ensemble va accepter le budget.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à la majorité (1 abstention)**

## 7. **Lettres et pétitions**

Néant.

## 8. **Motions et propositions**

8.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :

- a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille forge

Le président ouvre la discussion :

**M. Y. Rollier (PS)** : Le groupe Socialiste décide de garder ouverte la motion No 48 du 30.12.2013 pour la préservation du bâtiment de la vieille forge. Des études sont en cours et il serait prématuré de clore cette motion.  
Merci de votre attention.

**M. C. Baudet (PLR)** : Pareil pour le PLR.

**Le président** : Pas d'autres interventions. Nous allons passer au vote. Ceux qui désirent maintenir ouverte cette motion sont priés de le faire savoir par un levé de main.

- **Maintien de la motion ouverte accepté à l'unanimité.**

**Mme M. Perrenoud (PS)** : J'ai essayé de réfléchir pourquoi je venais ce soir. Je pense que tout le monde se souvient lorsqu'on avait imaginé que Cornaux allait fusionner avec d'autres communes.

En regardant ce budget, je me dis : Est-ce que c'est n'est pas possible d'imaginer à nouveau une fusion ? Nous faisons déjà des choses ensemble avec les communes de l'E2L. Nous pourrions proposer cela aux citoyens de Cornaux et de Cressier, uniquement les sonder et voir ce qu'ils en pensent. Pour le futur, je pense qu'il serait important de savoir si l'on doit marcher seul ou en couple avec une ou plusieurs communes.

J'aimerais avoir une réponse, pas de suite, mais en décembre 2024.

Merci de votre attention.

**Mme I. Weber (CC)** : Les discussions de fusion ne sont pas fermées entre Cornaux-Cressier-Le Landeron et Lignières. Nous avons eu une rencontre, il y a quelques mois. Cornaux-Cressier-Lignières ont déjà dit deux fois « OUI » à une fusion donc nous n'avons pas trouvé utile de faire un sondage à la population. Par contre, Le Landeron est en train de faire un sondage auprès de sa population. Nous n'avons pas encore obtenu les résultats. Dès réception de ceux-ci et en fonction de ces derniers, il est probable que l'on décide de rouvrir le dossier de fusion.

Ce ne sera pas fait en janvier 2025, mais probablement lors de la prochaine législature.

**Mme M. Perrenoud (PS)** : On pourrait commencer à deux avec Cressier et laisser la porte ouverte aux autres communes.  
Merci de votre réponse.

## 9. **Communications du Conseil communal**

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Deux petites informations :

- L'Etat a décidé d'augmenter la redevance de l'eau que chaque commune paie au Canton : soit de 0,70 cts à 0,80 cts au m3 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Retenez la date du 2.02.2024 à partir de 16h00 – Inauguration et portes ouvertes pour la centrale de chauffe pour le CAD à la route de la Raffinerie à Cressier. Les informations seront fournies par Groupe E SA en janvier à la population de Cornaux et de Cressier.

**Mme C. Salzmänn Silva (CC)** : Quelques informations :

- Fermeture de la Structure d'Accueil Communale Rayon de Soleil  
*La structure d'accueil communale « Rayon de Soleil » sera fermée ce jeudi et ce vendredi suite au fait que les vacances scolaires débuteront mercredi midi. Un sondage effectué auprès des parents en novembre visait à recueillir leurs besoins pour ces deux jours de fermeture. Sur une cinquantaine d'enfants fréquentant la structure, seuls 2 enfants auraient eu besoin d'un encadrement le jeudi et 1 enfant le vendredi. Conformément à notre annonce préalable aux parents, la structure ne pouvait ouvrir pour un si petit nombre d'enfants.*
- Cheminement Jardils-Clos Saint-Pierre  
*Lors de la pesée des intérêts le Conseil communal a majoritairement basé sa décision d'abandonner le projet du Cheminement Jardils-Clos Saint-Pierre sur des intérêts financiers. De plus, à la suite d'une rencontre avec les différents propriétaires impactés, il est apparu que certaines personnes, nouvellement installées dans le quartier, n'avaient pas été informées de ce projet et d'autres, pour des raisons de sécurité, s'opposaient à l'ouverture de ce secteur au public. En outre, des complexités techniques sont venues s'ajouter à ces considérations. C'est pourquoi la décision de renoncer a été prise, mais une alternative pourrait être envisagée dans le cadre du Plan d'Aménagement Local (PAL).*
- Projets en cours  
*Le Conseil communal exprime sa gratitude envers les Commissions d'urbanisme, financière, PAL et le Clos pour leurs préavis après la présentation des différents projets le 16 octobre devant votre autorité. Une synthèse, élaborée avec l'aide de notre architecte et de notre urbaniste, a été transmise aux porteurs de projets concernés. Vos remarques et suggestions ont permis de consolider les réflexions du Conseil communal concernant les conventions. Ces dernières font l'objet actuellement d'une attention particulière de la part de l'avocat mandaté par le Conseil communal, et de l'urbaniste-conseil.*

**Mme I. Weber (CC)** : Lors d'un dernier CG, il avait été demandé au CC de contrôler la vitesse à la rue des Fontaines. On nous avait fait part que certaines personnes se conduisaient comme des « chauffards ». Nous avons mis un radar visible éducatif du samedi 18.11.2023 à 14h00 au mardi 05.12.2023 à 10h30.

708 véhicules ont été mesurés dans le sens de la descente (route du Roc-rue des Fontaines) :

- 353 véhicules ont été mesurés entre 15 et 20 km/h soit 49,86 %
- 336 véhicules ont été mesurés entre 21 et 30 km/h soit 47,86 %
- 19 véhicules ont été mesurés entre 31 et 40 km/h soit 2,68 %

Les vitesses les plus élevées mesurées sont de :

- ❖ 37 km/h par un véhicule et
- ❖ 36 km/h par un autre véhicule.

Selon ces résultats, il n'y a point de chauffard à Cornaux et j'en suis ravie.

**Mme S. Staub (PS)** : Je suis charmée d'entendre cela, mais le radar n'a pas fonctionné pendant toute une journée, comme il faisait très froid, les batteries étaient plates. Ce serait intéressant de faire plutôt ce contrôle l'été et que l'on voit moins le radar. J'estime que cette manière de faire n'était très fiable.

**Mme I. Weber (CC)** : Le CC en prend note et un contrôle se fera en été.

**Mme L. Veliz (CC)** : Je vous invite à retenir la date de la Fête du Soleil 2024 soit le : vendredi et samedi 30-31 août 2024.

**Mme I. Weber (CC)** : Au nom du CC, je vous remercie toutes et tous pour l'excellente collaboration que nous avons eu tout au long de cette année, globalement l'ambiance est très bonne et c'est très agréable pour le CC de travailler dans ces conditions. Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année et nous nous réjouissons de partager avec vous le petit repas qui vous sera servi, après cette séance, au foyer-bar.

## 10. Interpellations et questions

Le président ouvre la discussion :

**M. L. Krebs (PLR)** : Deux remarques :

### Inondations

Avec les pluies de cet automne, le canal du Bois-Rond a commencé à déborder. Cela est dû, en grande partie, à notre ami le castor et son barrage qui freine énormément le débit malgré les travaux entrepris par la commune.

L'eau s'écoule trop lentement et les cultures pourrissent parce l'eau stagne, de plus le ruisseau n'a pas été curé et est bourré de roseaux. Je demande à la commune qu'elle organise une séance, courant janvier, avec les Services de la faune et des Améliorations foncières et les agriculteurs concernés.

Merci de votre attention.

### Projet Le Clos :

La parcelle est propriété de la commune. Dans le contrat de vente, je demande que la terre excavée reste dans la commune et serve à améliorer certaines parcelles communales (vers les jardins, Poètes Parties), s'il s'avère qu'il y en a trop, faire une demande aux agriculteurs ou viticulteurs s'ils sont intéressés. C'est un petit geste face à toutes les parcelles qui vont partir pour la construction et qui ne vont nourrir plus personne.

Merci de votre attention.

**Mme C. Salzmann Silva (CC)** : Le CC en prend note, concernant la terre si cela peut se faire, on le fera. Je crois savoir qu'en fonction de la qualité de la terre, des analyses doivent être faites car on ne peut pas la déposer n'importe où.

**Mme S. Staub (PS)** : Suite aux élections et votations, il était de coutume d'afficher les résultats dans la vitrine de la commune. Cette façon de faire était une manière d'intéresser nos citoyennes et citoyens à la chose publique. Lors des dernières élections, j'étais étonnée de ne pas voir les résultats affichés dans la vitrine. Est-ce un oubli ?

**L'administration communale** : Effectivement il s'agit d'un oubli, nous allons y remédier.

**Mme L. Veliz (CC)** : Concernant notre ami le castor, ce n'est pas quelque chose de facile à gérer mais nous allons y travailler et reviendrons sur le sujet.

## 11. **Divers**

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h15.

Cornaux, le 18 décembre 2023  
Administratrice-adjointe  
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, La secrétaire,

Willy Schärer

Pascale Leutwiler